

Mise à l'échelle des résultats LAND-at-scale Mali



Photo 1 : Rencontre d'échange avec la commission foncière villageoise de Ouélégana (région de Ségou) 24/12/2019 (Samba DIARRA).

Auteurs : **Boukary GUINDO (SNV¹)** et **Brahima Traoré (CNOP²)**

LAND-at-scale est une contribution à la protection des droits fonciers coutumiers des communautés et à la consolidation des acquis majeurs de la gouvernance foncière au Mali. Les cadres multi-acteurs à différents niveaux sont des espaces d'apprentissage et de partage d'expériences à promouvoir pour la gestion durable et apaisée du foncier agricole, gage de paix et de cohésion sociale, qui passe par la responsabilisation des communautés locales.

¹ Organisation Néerlandaise de Développement : bguindo@snv.org

² Coordination Nationale des Organisations Paysannes : kafounebrama@yahoo.fr

1. Introduction

La gestion du foncier et des ressources naturelles au Mali fait l'objet de beaucoup de débats et de réflexions. Avec la décentralisation, une place prépondérante est accordée aux collectivités territoriales. Depuis 2006, avec l'évolution du cadre juridique, notamment la Loi portant foncier agricole et ses décrets d'application, les acteurs locaux, en l'occurrence les légitimités traditionnelles, ont enfin un pouvoir de décision dans la gouvernance foncière.

Les avancées notables en matière de législation foncière ont incité plusieurs acteurs nationaux et internationaux, jusqu'alors réticents, à intervenir dans le secteur foncier. La gouvernance des ressources foncières demeure un enjeu majeur pour la stabilité et la paix dans le contexte du changement climatique et de crises multidimensionnelles.

Dans ce contexte favorable, les partenaires techniques et financiers soutiennent de plus en plus des initiatives d'appui à l'opérationnalisation de la Loi portant sur le foncier agricole. C'est dans ce cadre que le projet LAND-at-scale a été financé par le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas à travers l'Agence Néerlandaise des Entreprises (RVO) en soutien à la gouvernance foncière en vue de la protection des droits fonciers coutumiers et résolution inclusive des conflits (voir figure 1 pour la zone d'intervention). La présente note est une analyse des forces, des faiblesses, des contraintes et des menaces et elle présente des propositions formulées à partir du rapport d'évaluation et des constats de terrain permettant de dégager des pistes pertinentes pour une deuxième phase. Ces propositions concernent aussi bien les axes d'intervention que les partenariats et le dispositif de pilotage et de suivi.

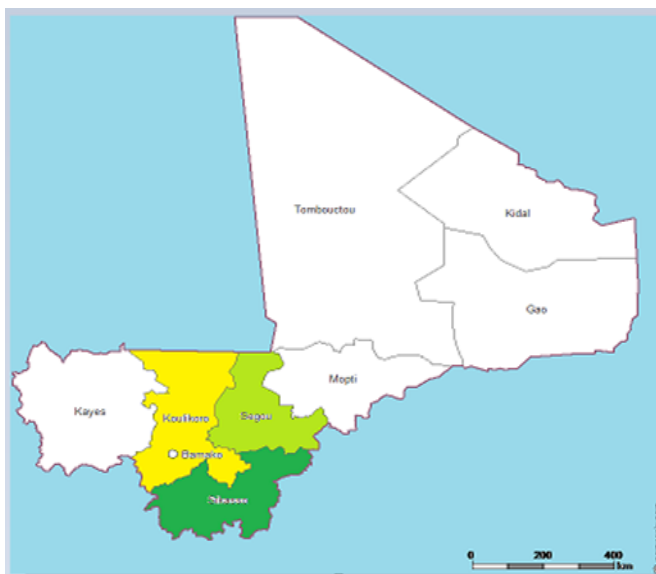


Figure 1 : Zone d'intervention projet Land at Scale

2. Bref rappel des objectifs du projet

Le projet LAND-at-scale a pour finalité d'une part d'accroître la viabilité et l'efficacité des commissions foncières (CoFo) dans la médiation des conflits fonciers en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et locaux. Il entend également contribuer à la protection des droits fonciers coutumiers et à la résolution inclusive des conflits liés aux ressources foncières.

Le Projet d'Appui à la Gouvernance Foncière (PAGF) et de renforcement des instances locales de gestion des conflits vise à promouvoir la stabilité sociale et sécuritaire par une capacité locale renforcée de gestion des conflits et de protection (inclusive) des droits fonciers coutumiers. Pour atteindre cette finalité générale, le projet s'articule autour deux objectifs spécifiques :

- 1) Améliorer les performances des CoFo à travers un appui aux différents acteurs clés ;
- 2) Contribuer à l'émergence d'un environnement favorable à la durabilité des CoFo.

3. Approche de mise en œuvre du projet

- Appui institutionnel pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Mali ;
- Renforcement des institutions locales de gestion des conflits ;
- Harmonisation des approches de gestion des conflits fonciers ;
- Capitalisation des connaissances dans la gouvernance foncière au Mali.

4. Résultats majeurs du projet



Photo 2 : Mission diagnostic avec la commission foncière villageoise de Benzana-Pelengana (région de Ségou) 12/10/2021 (Samba DIARRA)

Le projet Land at Scale est structuré autour de cinq composantes, dont les résultats individuels sont les suivants :

Composante 1 : Phase de démarrage et cadre réglementaire et d'habilitation

Toutes les activités assignées à cette phase ont été réalisées et les livrables (9 au total) ont été rendus et validés. Il faut toutefois signaler quelques défis liés au respect des délais des rendus auxquels les parties prenantes ont dû s'adapter.

Pendant la mise en œuvre de cette phase, il y a eu un important travail de capitalisation des expériences et des résultats (six notes de capitalisation ont d'ores et déjà été produites).

Un des constats qui s'imposent réside dans le fait que, lors du montage du projet, il n'a pas été prévu de mécanismes de suppléance. De fait, dans le montage du consortium, ce sont des personnes physiques qui se sont juridiquement et nommément engagées et non des institutions.

Composante 2 : Structure d'appui et mécanismes de coordination

À ce niveau, il convient de signaler que les instances prévues ont été mises en place, même si certaines ont pris du temps à démarrer (ainsi, le Comité de pilotage a pris du temps à être mis en place ; il était attendu en 2022, mais il a fini par voir le jour en juin 2023).

Les cadres prévus de concertation régionale des acteurs du foncier ont été mis en place et ont tenu des rencontres.

LAND-at-scale a permis de dynamiser les comités exécutifs régionaux de l'agriculture. À travers le renforcement des comités exécutifs dans huit régions, une dynamique nouvelle s'est créée autour de ces instances qui ne fonctionnaient pas depuis plus de 10 ans, car elles ne parvenaient pas à tenir leur réunion statutaire.

En outre, on retient qu'au niveau de la SNV, tous les projets qui intègrent les thématiques foncières se nourrissent de LAND-at-scale.

Il faut souligner la participation active de LAND-at-scale aux cadres de concertation sur la gouvernance foncière au niveau national avec des contributions spécifiques. Ainsi, l'harmonisation de la procédure de mise en place des CoFo et l'élaboration du projet d'arrêté de délivrance des attestations de détention coutumière et de possession foncière (en attente d'adoption) ont été d'une grande utilité pour les acteurs intervenant sur la thématique.

Composante 3 : Renforcement des capacités des commissions foncières

À ce niveau, il apparaît clairement que le projet est une réponse aux problèmes, aux besoins et aux priorités des bénéficiaires. Dans toutes les communes, la pertinence du projet a été saluée par les bénéficiaires des formations, des appuis et des renforcements apportés par LAND-at-scale.

Ainsi, selon le témoignage d'un agent du service de l'agriculture, le projet LAND-at-scale a organisé des formations et fourni des supports aux participants : « *Nous avons eu un atelier de formation des formateurs des CoFo (formation complète). Parmi les participants nous avons des agents du service de l'agriculture, de la pêche, de l'ADR, etc. Après la formation, ils nous ont donné des outils (attestation de métayage, procès-verbal de non-conciliation, attestation de prêt de terre, attestation de bail, attestation de location de parcelle, procès-verbal de conciliation, attestation de donation, attestation de vente, demande de réquisition des services techniques pour constat et évaluation, registre communal des transactions foncières, procès-verbal de délibération des conseils de famille en matière de transaction foncière, Loi portant sur le foncier agricole, bloc-notes (ordinaire) et képis de la SNV³.* »

³ Extrait d'un entretien du 14 juin 2023 à Mopti avec O. K., chargé du suivi-évaluation des activités du secteur d'agriculture de Mopti

Les propos d'acteurs rapportés ci-dessous corroborent ces tendances : « *Si aujourd'hui la SNV est à pied d'œuvre pour renforcer et accompagner nos instances locales et traditionnelles, dans le but de trouver une solution endogène à ces conflits, on ne peut être que soulagés, parce que c'est un début d'espoir pour nous, donc l'intervention du projet est complémentaire. Par exemple, nous avons institué des CoFo dans les communes et dans les villages avec l'accompagnement d'autres partenaires et, aujourd'hui, la SNV, avec ce programme, est en phase de redynamiser et de renforcer la capacité de ces CoFo à travers les formations et appuis en outils de travail. Leur deuxième séance de formation ici a regroupé les maires, les secrétaires généraux des communes, les autorités traditionnelles, autour du thème suivant : « Fonctionnement des CoFo et les différents outils qui entrent dans les activités des CoFo ». Cette formation était assurée par la SNV et la CNOP, et 90 % des interventions ont été réalisées en langue bamanankan... » (Extrait de l'entretien avec B.S., agent de l'ADR de Mopti, le 15/06/2023).*

Il ressort d'un rapport d'activité du projet⁴ que, de 2016 à nos jours, la CoFo de Finkolo-Gganadougou a pu gérer 50 problèmes liés au foncier, dont 22 avec succès assortis d'un procès-verbal (PV) de conciliation, dont huit qui ont fait l'objet d'homologation et trois qui ont été renvoyés devant la justice sur la base d'un PV de non-conciliation.

« *L'appui de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en place et de la dynamisation des 300 CoFo dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et Sikasso peine à produire des effets tangibles et mériterait d'être renforcé* » (extrait de propos d'acteur, entretien réalisé le 22/06/2023 à Bamako). Le processus a manqué de suivi et d'un mécanisme de transparence. Cependant, la synergie initiée par LAND-at-scale et d'autres partenaires sur le terrain est assez encourageante pour la pérennisation des acquis des CoFo et pour l'appropriation des outils de sécurisation foncière par les parties prenantes.

Composante 4 : Système de suivi et d'évaluation des commissions foncières

Elle vise à soutenir l'augmentation des connaissances et des capacités des CoFo et des structures d'appui. Par ailleurs, on a constaté le renforcement du Secrétariat permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l'Agriculture (SP/LOA) et la mise à disposition de la plateforme numérique de suivi des CoFo. Toutefois, quelques défis subsistent quant à la capacité d'un service comme le SP/LOA à assurer un bon suivi tant du point de vue de la qualité des ressources humaines (du point de vue de l'expertise), que de celui des ressources matérielles et financières. À cela s'ajoutent des problèmes d'ordre institutionnel en lien avec les marges de manœuvre relatives aux responsabilités du SP/LOA face aux autres départements du secteur rural.

L'Observatoire national du foncier agricole (ONAFa), qui devait être l'agence de suivi et de capitalisation de toute l'action foncière, n'est pas encore opérationnel. La plateforme numérique de suivi des CoFo doit être un outil de travail de l'ONAFa, mais elle souffre d'un manque de ressources financières ; une étude de faisabilité a déjà été réalisée, mais les résultats peinent à être appliqués, par exemple, l'intégration des données collectées dans la base notamment sur les conflits fonciers.

Composante 5 : organisation en réseau des commissions foncières

Il convient cependant de relever un certain nombre d'acquis engrangés grâce à cette recherche de synergie dans les actions. La vision globale étant de fédérer les énergies au niveau des partenaires, « *partout où l'on va, il y a le réflexe de faire quelque chose ensemble ; par exemple, la prise en charge de la logistique par un partenaire et la prise en charge de la nourriture par un autre.* »

Il y a, en outre, le lancement de la plateforme numérique sur les CoFo qui constitue une base de données sur les CoFo. Land at Scale, avec la synergie du RP-SéFA, de la CNOP et de la coopération suisse, a développé cette plateforme sur l'état des CoFo, la fonctionnalité des CoFo et leur relation avec la justice. De nos jours, cette plateforme numérique peut être configurée sur téléphone.

Par ailleurs, l'équipe de projet a organisé des rencontres de concertation et d'échange dans le cadre de la mise en synergie dans les actions. Ces rencontres de concertation et d'échange se sont déroulées dans les différentes zones d'intervention du projet. Toutefois, pour des raisons d'insécurité, l'équipe était obligée de revoir sa stratégie en tenant compte des contextes de chaque zone, comme le témoignent ses propos dans l'encadré ci-après :

« Nous n'avons pas voulu passer par une formation de masse où les gens sont plutôt informés que formés. Des antécédents démontrent que le foncier était un intérêt commun, mais il nous a fallu développer des synergies : trouver le lien avec le renforcement des acquis du projet « Gouvernance Locale Démocratique des ressources naturelles » (GLD)...Comment s'est-on adapté au contexte politique, sécuritaire, social et culturel ? On a réalisé une analyse rapide de la sensibilité aux conflits et, pour ce faire, on a bénéficié de l'appui du responsable de la sécurité de la SNV. Compte tenu des risques sécuritaires, on ne pouvait pas atteindre les cibles jusque dans leur résidence ; il nous fallait nous rapprocher le plus possible, ce qui a conduit à une révision de la stratégie. Nous avons opté pour une adaptation par la délocalisation des sessions de formation... Toutes les communes d'intervention n'ont pas pu y prendre part ; Baye, Ouenkoro et Madougou ont été écartées. Les acteurs n'ont pas pu participer ; ceux qui avaient une assurance de pouvoir travailler sont venus à Mopti. Pour le moment, il n'y a pas d'alternative pour rattraper ça... » (extrait d'un entretien avec BG et KS, coordination du projet, réalisé le 22/06/2023 à Bamako).

Dans le souci d'une meilleure compréhension des enjeux et des contextes spécifiques de mise en œuvre des activités du projet, des études spécifiques ont été produites en vue de mettre à disposition des connaissances et des savoirs. C'est ainsi que l'étude sur la stratégie de genre (décembre 2021) et celle sur la sensibilité aux conflits (avril 2022) ont été réalisées. Il y a également l'étude sur la perception des CoFo par les communautés. Cela souligne le souci et l'ambition du projet de nourrir ses actions et ses réflexions sur la base d'une bonne connaissance des réalités du terrain.

Sur le plan institutionnel, les outils de sécurisation ont été mis à la disposition des acteurs clés de la base qui ont le paquet d'outils (formulaires de formalisation des transactions foncières, attestations de donation, de prêt ou de cession de terres agricoles, formulaires de PV de conciliation et non-conciliation). Ce processus a aidé à démystifier la Loi sur le foncier agricole et 3 000 livrets ont été produits sur les modules et les textes. Il existe un projet d'arrêté pour la constatation des droits coutumiers transmis au ministère concerné.

Les effets du projet déjà cités sont susceptibles d'être pérennisés au regard des approches d'intervention utilisées qui sont favorables à l'appropriation par les différents acteurs concernés et en fonction du niveau d'engagement déclaré par les bénéficiaires directs.

Les entretiens réalisés sur le terrain montrent une certaine fragilité des mécanismes de reproduction des connaissances acquises en termes de formation par les formateurs ; on attend des ressources à ce niveau pour pouvoir consolider ce point.

Toutefois, les connaissances techniques acquises (GPS, tenue des PV, tenue des registres, conception des actes de formalisation des transactions foncières, etc.) restent ancrées et, à notre avis, définitivement incorporées aux pratiques, d'après ce que les acteurs rencontrés nous ont révélé à l'occasion des entretiens.

Selon un chef de village, « après la formation, à notre retour au village, le 21/05/2022, nous avons réuni tous les membres de la commission villageoise et la population des environs (assemblée villageoise) pour leur expliquer ce que nous avons appris lors de la formation. On a montré comment remplir les différents documents, à savoir les attestations de donation, les attestations de prêt de terre, les attestations de bail/location de parcelle, les attestations de vente, les procès-verbaux de conciliation, les attestations de métayage, les demandes de réquisition de service technique pour constat et évaluation, le registre communal des transactions foncières. Nous sommes forts du succès de la formation que nous avons reçue à Sevaré et nous sommes capables de remplir ces différents documents. » (Extrait de l'entretien avec A.T, réalisé le 19/06/2023 à Koporopen).

Selon un autre chef de village et ses conseillers, l'une des préoccupations majeures réside dans la survie de la commission foncière villageoise qui a mis en place un mécanisme endogène de mobilisation des ressources. Chaque ménage, de même que les associations féminines et professionnelles, paie la somme de 1 000 F/an. Ces fonds sont destinés au fonctionnement de la CoFo en vue de sa pérennisation.

5. Les défis, limites et leçons apprises de Land at-Scale Mali

Les défis

Le projet a connu des contraintes dans sa mise en œuvre. Ces contraintes sont, notamment :

- L'insécurité : selon le rapport d'évaluation du projet, certaines localités de la région de Mopti n'ont pas pu être associées aux actions de renforcement des capacités pour des causes sécuritaires ;
- Faible niveau d'alphabétisation/instruction des membres des CoFo, ce qui est pénalisant, notamment pour l'établissement de rapports ;
- Non-adoption de l'arrêté d'application pour l'effectivité des attestations (détention et possession) ;
- Faible niveau de connaissance par les administrateurs et les magistrats de la Loi portant sur le foncier agricole et ses décrets d'application ;
- Indisponibilité fréquente de certains membres du consortium pour les rencontres ;
- Réorganisation administrative (le Mali compte désormais 20 régions, 49 cercles avec plus 12 000 villages et hameaux).

Les limites du projet

Nonobstant ses résultats assez satisfaisants, le projet a été confronté à un manque de personnel de mise en œuvre des activités. En outre, il a été remarqué un écart entre les ambitions du projet en matière d'activités et de spectre d'action et le personnel dédié à la réalisation des actions. Ce fossé impacte le projet et limite l'atteinte des résultats. L'insécurité que connaît la région de Mopti n'a pas permis au projet d'être très présent dans des cercles comme Bankass et Koro. Toutefois, la collaboration avec d'autres projets basés dans ces zones a permis de minimiser l'impact de l'insécurité.

Les leçons apprises

Nous retenons quelques leçons utiles de la mise en œuvre du projet, susceptibles d'orienter les actions d'une future phase. Ces leçons sont notamment les suivantes :

- La synergie d'action entre les différents intervenants développe la complémentarité en matière de mutualisation des ressources et des moyens pour atteindre des résultats de taille au profit des communautés locales. Certaines activités du projet, par exemple la formation des magistrats ou la mise en place des cadres régionaux de concertation, se sont réalisées en synergie avec le projet d'appui à la sécurisation foncière et forestière des communautés par les commissions foncières villageoises et ont été financées par Tenure Facility et portées par la coordination nationale des organisations paysannes.
- Le consortium est un facteur de succès du projet comme en témoigne l'un des membres du consortium : « *c'est un bon projet qui se fonde sur la capitalisation des expériences d'accompagnement des CoFo en vue de leur valorisation et de leur réplique. Le consortium demeure un dispositif de mise en œuvre très pertinent qui a produit des résultats tangibles.* » Le travail en consortium a été un apprentissage. Les parties prenantes ont mis à profit leurs expertises réciproques. Cela a permis au projet d'avoir un champ de vision plus large sur les problématiques de gouvernance foncière et de trouver des solutions idoines. C'est le cas par exemple de la mobilisation de l'Institut de formation judiciaire par l'Université des sciences juridiques et politiques de Bamako.

- L'implication des services techniques de l'État et des collectivités est indispensable dans la réalisation des activités de terrain. La gouvernance foncière implique les services techniques de l'État et les collectivités. La réussite du projet est tributaire de la mobilisation et de la participation de ces acteurs qui sont aussi proches des communautés.
- La participation et l'implication des femmes, des jeunes et des autres couches défavorisées sont propices à l'appropriation des résultats du projet au niveau local. Les femmes et les jeunes sont des acteurs clés dans le développement économique local. Les interventions du projet doivent prendre en compte ces catégories d'acteurs pour garantir l'appropriation de ses résultats.
- Les cadres multi-acteurs de gouvernance foncière facilitent la mise en synergie des acteurs et le partage des expériences. Le cadre multi-acteur regroupe tous les acteurs de la gouvernance foncière. Il est un espace de partage et d'apprentissage. Les réflexions de ce groupe permettent de construire un argumentaire pour mener des actions de plaidoyer sur des questions relatives à la gouvernance foncière agricole.

6. Les perspectives

Du point de vue des perspectives, le projet doit mettre un accent sur un certain nombre de pistes qui sont entre autres :

- La pérennisation des cadres régionaux de concertation sur le foncier agricole à travers des appuis ponctuels. Cette pérennisation dépend de leur exploitation par les différents intervenants. Les projets/programmes doivent apporter des appuis à ces cadres afin de les rendre opérationnels à travers une meilleure structuration.
- Appui à la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs au niveau du cercle et de la commune. Les niveaux cercle et commune doivent avoir leurs cadres de concertation. Ces niveaux plus proches des acteurs sont articulés aux niveaux régionaux et les alimentent en informations.
- Mise en réseaux des CoFo. La mise en réseau des commissions favorise les échanges et le partage d'expérience.
- Renforcement de la collaboration entre les CoFo et les services domaniaux de l'État. Avec la Loi domaniale et foncière, les enregistrements des attestations foncières se font au niveau des domaines. Le renforcement de la collaboration entre les CoFo et les domaines est une nécessité.
- Plaidoyer sur les modalités d'octroi des attestations de détention coutumière (ADC) et des attestations de possession foncière (APF). L'absence de texte sur les modalités d'octroi des ADC et APF impacte les activités des CoFo. Il faut se rapprocher des autorités pour attirer leur attention sur le problème afin qu'elles prennent les dispositions nécessaires à cet effet.
- Consolidation de la base de données sur les CoFo en élargissant la collecte de données à toutes les CoFo fonctionnelles. La base de données est un outil de suivi des activités des CoFo. Elle doit être alimentée de façon régulière pour assurer son efficacité et son efficience.
- Renforcement des capacités des CoFo pour assurer leur durabilité. Les capacités techniques des membres des CoFo doivent être renforcées pour assurer leur fonctionnalité sur la durée. Au-delà du renforcement des capacités, il faut résoudre le manque de ressources financières. De nos jours, il n'existe aucun mécanisme fiable de financement des CoFo, qu'il soit endogène ou externe.
- Renforcement de la collaboration entre les commissions foncières villageoises et les commissions foncières communales. La collaboration entre ces deux niveaux est indispensable. Ils sont liés par un principe de subsidiarité. Les conflits qui dépassent les compétences de la commission foncière villageoise sont soumis à la commission foncière communale. Il s'agit par exemple des conflits intervillageois.
- Renforcement des mécanismes et instruments locaux de gestion des ressources naturelles et pastorales. En dehors des CoFo, il existe d'autres mécanismes et instruments locaux de gestion des ressources naturelles, à savoir, notamment : les comités locaux de gestion des ressources naturelles (CGRN), les comités locaux de l'eau (CLE), les comités de gestion des aménagements pastoraux. Ces différents mécanismes, s'ils sont renforcés, donneront une valeur ajoutée aux CoFo.

- Renforcement de la résilience des communautés au changement climatique. Face au changement climatique, les communautés développent des stratégies d'adaptation. Plusieurs initiatives sont développées, comme la promotion de l'agroécologie, les campagnes de reboisement, la protection des forêts communautaires, la mise en défens, etc. Ces mesures de résilience doivent être renforcées.
- Appui à l'accès sécurisé des femmes, des jeunes et des couches marginalisées à la terre et mise en valeur par l'opérationnalisation de textes réglementaires innovants. Les femmes et les jeunes de façon générale accèdent aux terres, mais de façon précaire. Ils peuvent en être dépossédés à tout moment. Par ailleurs, la Loi portant foncier agricole au Mali accorde les 15 % des terres aménagées par l'État et les collectivités aux organisations et associations de femmes et de jeunes. Toutefois, l'application de cette mesure est en souffrance.

7. Recommandations

Sur la base de l'analyse des résultats du programme, nous formulons les recommandations ci-dessous qui se déclinent **en perspectives** :

- La poursuite de la mise en œuvre du programme afin d'accroître la pérennité probable de résultats encourageants enregistrés lors de cette première phase qui s'achève, comme le souligne la mission d'évaluation. Les résultats obtenus restent encore fragiles et méritent d'être consolidés ;
- La structuration de la planification des phases ultérieures du programme autour de l'élaboration d'une théorie du changement. Cette approche doit être conçue à la fois comme processus de planification, de développement de la proposition du programme et de structuration du système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. Pour ce faire, le processus de conception doit être participatif et collaboratif afin que toutes les parties prenantes soient au même niveau de compréhension et d'assimilation des transformations sociales et institutionnelles envisagées ;
- La tenue d'une table ronde des partenaires afin de trouver une solution nationale pérenne pour assurer la durabilité des CoFo et pour multiplier les séances de sensibilisation en vue de l'inscription de l'accompagnement des CoFo dans les Plans de Développement Économique Social et Culturel des collectivités ;
- La poursuite de la production et la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques de gestion foncière afin d'améliorer la gouvernance foncière ;
- La poursuite de l'appui institutionnel qui vise à opérationnaliser l'ONAFa ;
- L'apport d'une contribution à la mise en place et à la capacitation de nouvelles CoFo prioritairement dans les communes d'intervention du programme Tenure Facility.

8. Conclusion

La conclusion de la présente note tient compte de celle formulée par la mission d'évaluation des programmes LAND-at-scale et Tenure Facility⁵.

Ladite mission a révélé la pertinence de LAND-at-scale, en ce sens qu'il répond aux besoins prioritaires des populations dans toutes les zones d'intervention. L'approche par consortium s'est avérée probante à en juger les résultats obtenus tant au niveau des acteurs institutionnels que des CoFo et autres partenaires opérationnels. Le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des membres des CoFo a permis de produire des résultats durables. L'adaptation de la planification aux besoins des acteurs et la valorisation des expériences et acquis d'autres partenaires ont été des atouts majeurs des progrès du programme.

Par ailleurs, le renforcement du mécanisme de gestion des connaissances permet une meilleure appropriation des bonnes pratiques de gestion foncière. Avec neuf (9) rapports thématiques élaborés lors de la phase de démarrage et six (6) notes de capitalisation publiées à l'international, LAND-at-scale a démontré la pertinence et la profondeur du

⁵ Programme d'appui à la sécurisation foncière et forestière des communautés par les commissions foncières au Mali

partage de savoir pour l'amélioration de la gouvernance foncière au Mali. Le programme a fixé les balises en matière de perspectives pour la durabilité des commissions foncières. Ce travail reste à conforter pour atteindre une véritable autonomie en mettant l'accent sur des initiatives locales/endogènes pour la mobilisation des ressources et pour la durabilité des acquis du projet. La plateforme numérique de suivi-évaluation des CoFo est la mieux élaborée. L'ONAFa n'étant pas opérationnel à ce jour, c'est le Secrétariat Permanent du Comité Exécutif National du Conseil Supérieur de l'Agriculture qui abrite la plateforme.

Citation : B. Guindo et Traoré B., 2023. Mise à l'échelle des résultats LAND-at-scale Mali. Land at Scale, Mali.

Ce matériel a été financé par le ministère des Affaires étrangères du gouvernement néerlandais. Les opinions présentées dans ce document sont celles de l'auteur ou des auteurs et ne représentent pas nécessairement les opinions des partenaires de gestion ou les politiques officielles du gouvernement néerlandais.

© 2023 LAND-at-Scale. Cette œuvre est placée sous licence Creative Commons Attribution-NonCommercial Licence (CC BY-NC 4.0).